



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION N° 2022-346

I-I-15 Délibérations, décisions

OBJET : CONTRAT L'ENSEMBLE DE TROMPETTES DE LYON

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch, dans le cadre de sa saison culturelle 2022-2023, organise un spectacle le 12 février 2023 au Théâtre Cravey,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer le contrat avec L'ENSEMBLE DE TROMPETTES DE LYON dont le siège est situé au 39A, rue Saint-Gervais à Lyon (69008) afin de donner, dans les conditions définies par celui-ci un spectacle des Trompettes de Lyon intitulé « AVIS DE TROMPETTES » le dimanche 12 février 2023 à 16h00 au Théâtre Cravey.

Article 2 :

La Ville de La Teste de Buch s'engage à payer à L'ENSEMBLE DES TROMPETTES DE LYON la somme de 7385 € TTC par mandat administratif sous 30 jours après la représentation.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge les transports pour 7 personnes.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge les déjeuners et dîners pour 7 personnes le dimanche 12 février 2023.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement l'hébergement pour 7 personnes en chambre simple la nuit du dimanche 12 février 2023.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge un catering.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge les droits d'auteur.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 13/07/2022

Patrick DAVET

Pour le MAIRE
et par délégation
Le 1er Adjoint
Gérard SAGNES

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220713-DEC2022_346-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

